Envoyé en préfecture le 06/09/2022

Reçu en préfecture le 06/09/2022

Affiché le

ID: 038-213804727-20220901-2022_09-AI



COMMUNE DE SARCENAS 1250 Route De Palaquit 38700 SARCENAS TEL: 04-76-88-82-31

Arrêté Portant extension de la numérotation de voiries

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 09-2022

EXTENSION DE LA NUMEROTATION DE VOIRIES

Le Maire de la commune du SARCENAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mai 2017 décidant de donner, une dénomination officielle aux voies publiques de la commune de Sarcenas

ARRETE

ARTICLE 1:

Article 1er : Compte tenu de la numérotation métrique retenue sur la voirie de la commune de Sarcenas, sont arrêtées les nouvelles numérotations suivantes :

 Le numéro 149 Route de Gervais est attribué à la parcelle cadastrée section A n°149 et correspond à l'entrée d'une maison individuelle à construire.

ARTICLE 2:

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet, au Cadastre et notifié aux intéressés. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté, affiché le 2 septembre 2022.

Fait en Mairie de SARCENAS Le 1^{er} septembre 2022.

> Le Maire Sylvain DULOUTRE

